

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraisant les Mercredi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annouces..... 25 c la lig Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with 4 main sections: DE CAHORS A LIBOS., DE LIBOS A CAHORS., PRIX DES PLACES., and DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA. It contains detailed train schedules and fares for various routes.

Bourse de Paris.

Table showing stock market data for Paris, including dates (Du 5 sept., Du 6, Du 7) and corresponding values.

LA FRANCE EN DEUIL !

La patrie est en deuil.

Jamais, depuis que la France existe, pareil désastre n'avait été essuyé, pareille honte n'avait été subie.

Après 5 jours de lutte, 40,000 français ont dû mettre bas les armes. Leur chef, le vaillant Mac-Mahon, a été grièvement blessé ; il est mort, peut-être, à cette heure, et ses soldats épuisés sont tombés aux mains de l'ennemi.

Les Prussiens se sont embrassés devant Sedan. Ils croient que la guerre est finie.

Ils se trompent. Comme en 1792, la France entière se lève pour venger ses enfants.

Vengeance ! C'est le cri qui retentit dans nos villes et nos campagnes ; c'est le cri des mères qui pleurent leurs fils, des sœurs qui demandent leurs frères, des veuves qui réclament leurs époux, de la Patrie éplorée qui a besoin de défenseurs et qui veut lever dans le sang Prussien les outrages qu'elle vient de subir.

Aux armes ! Citoyens, et, malgré nos revers, ne désespérons pas du salut de la France.

Nous n'aimons pas la guerre ; mais il s'agit en ce moment de l'intégrité du territoire, il faut sauver notre honneur et notre liberté.

Il faut, par notre union, par notre courage, par notre résistance montrer à l'Europe et au Monde que nous sommes toujours la grande nation. Nous pouvons être éciaés, mais nous sommes encore loin d'être vaincus, et nous ne signerons pas une paix déshonorante.

Du calme, de l'ordre et ayons confiance.

J. DELBAU

Cahors, le 7 septembre 1870.

Nous admettons comme principe fondamental de nos institutions la souveraineté du peuple ; nous devons donc nous incliner devant toutes ses décisions.

Agir autrement, ce serait agir en rebelle, en traître à la Patrie ; Vergniaud le disait à la Tribune de la Convention : nous le répétons après lui.

La dynastie Napoléonienne avait été acclamée par le Peuple ; nous l'avons loyalement soutenue dans sa marche vers la Liberté ; et nous avons toujours été aussi indépendants que désintéressés.

Nous en avons donné maintes fois la preuve. Nous avons d'ailleurs cherché toujours non pas à devancer et à guider l'opinion publique, mais à nous faire son écho, son fidèle interprète. Ennemis de tout parti-pris, nous avons loué ce qui nous paraissait bien ; blâmé ce qui nous paraissait mal ! L'approbation quand même nous semble aussi déplorable que l'opposition systématique.

Aujourd'hui nous traversons une crise qui n'est pas sans dangers. La France en sortira avec honneur, nous en avons la ferme espérance ; et ce ne sera pas nous qu'on pourra accuser de manquer à cette heure de dévouement et de patriotisme.

Nous respectons et nous acceptons comme nous l'avons toujours fait, le verdict solennel que le peuple vient de rendre.

Aigrie, exaspérée par une défaite sans exemple dans notre histoire, par un honteux désastre qu'il faut attribuer non pas à nos héroïques soldats, mais à l'impéritie de ceux qui ont déclaré la guerre sans l'avoir préparée, la France a fait appel aux glorieux souvenirs de Valmy et de Jemmapes ; elle a proclamé la République.

Nous ne voulions pas la guerre ; mais nous avons dû nous incliner devant le vote des Chambres, l'assurance étant donnée que tout était prêt pour la mener à bonne fin, pour venger notre honneur insulté, pour faire reconnaître nos droits.

Nous avons été trompés, et nos espérances les plus fondées sont devenues de décevantes illusions.

Malgré les fautes commises, malgré les échecs subis, notre espoir dans le succès final n'est pas ébranlé, aujourd'hui surtout ; mais nous ne pouvons nous empêcher de partager ces patriotiques angoisses, cette généreuse indignation qui font battre tous les cœurs.

La proclamation de la République a été partout accueillie comme un présage de victoire.

Puissions-nous, aussi heureux que nos pères de 92, délivrer bientôt notre sol de la présence de l'étranger ! C'est notre vœu le plus ardent.

Français avant tout, nous nous préoccupons beaucoup plus du salut de la France que du salut de la dynastie ; aussi, alliant à notre amour de la Patrie notre respect pour la décision du Peuple, appuyerons-nous de toutes nos forces, tout en conservant la plus complète indépendance, le gouvernement de la défense nationale.

Pour la Rédaction :

Le propriétaire-gérant du Journal du Lot, A. LAYTOU.

République Française

Le Journal officiel de la République française publie les proclamations et décrets suivants :

Français !

Le Peuple a devancé la Chambre qui hésitait pour sauver la Patrie en danger, il a demandé la République.

Il a mis ses représentants non au pouvoir mais au péril.

La République a vaincu l'invasion en 1792 ; la République est proclamée.

La République est faite au nom du droit, du salut public.

Citoyens, veillez sur la Cité qui vous est confiée ; demain vous serez avec l'armée, les vengeurs de la Patrie !

Emmanuel Arago, Crémieux, Dorian, Jules Favre, Jules Ferry, Guyot-Montpeyroux, Léon Gambetta, Garnier-Pagès, Magnin, Ordinaire, Tachard, E. Pelletan, Ernest Ficard, Jules Simon.

GOVERNEMENT

DE DÉFENSE NATIONALE

Le gouvernement provisoire est composé de :

- MM. Jules Favre ; Jules Simon ; E. Picard ; Pelletan ; Crémieux ; Jules Ferry ; Glais-Bizoin ; Rochefort ; Emmanuel Arago ; Garnier-Pagès.

Composition du Ministère

Le Gouvernement de la défense nationale a composé le ministère comme il suit :

- MM. Jules Favre, ministre des affaires étrangères ; Gambetta, ministre de l'intérieur ; Le général Le Flô, de la guerre ; Amiral Fourichon, de la marine ; Crémieux, de la justice ; Ernest Picard, des finances ; Simon, de l'instruction publique et des cultes ; Dorian, des travaux publics ; Magnin, de l'agriculture et du commerce.

Le ministère de la présidence du conseil d'Etat est supprimé.

M. Steenackers est nommé directeur des télégraphes.

MM. de Kératry, est nommé préfet de police ; Etienne Arago, maire de Paris.

Lavertuigne, secrétaire général du gouvernement provisoire.

Le général Trochu est maintenu gouverneur de Paris.

MM. Vallentin et Engelhard sont envoyés comme commissaires militaires et civils en Alsace.

Le Gouvernement de la défense nationale décrète :

Le Corps législatif est dissous ; Le Sénat est aboli.

Les scellés ont été apposés sur la porte du Corps législatif.

Le gouvernement de la défense nationale décrète :

La fabrication, le commerce et la vente des armes sont absolument libres.

M. Etienne Arago est nommé maire de Paris. MM. Floquet et Brisson sont ses adjoints.

M. Clément Laurier est nommé directeur général du personnel et du cabinet au ministère de l'intérieur.

AMNISTIE

Le Gouvernement de la défense nationale décrète.

Amnistie pleine et entière est accordée à tous les condamnés pour crimes politiques et pour délits de presse depuis le 3 Décembre 1852 jusqu'au 3 septembre 1870.

Tous les condamnés encore détenus, soient que les jugements aient été rendus par les tribunaux correctionnels, soit par les cours d'assises, soit par les conseils de guerre, seront mis immédiatement en liberté.

République Française.

Hôtel de Ville de Paris.

Citoyens,

Je viens d'être appelé par le peuple et par le gouvernement de la défense nationale à la Mairie de Paris.

En attendant que vous soyez convoqués pour élire votre municipalité, je prends, au nom de la République, possession de cet Hôtel-de-Ville, d'où sont toujours partis les grands signaux patriotiques, en 1792, et 1830, en 1848.

Comme nos pères ont crié en 1792, je vous crie : Citoyens, la Patrie est en danger ! Serrez-vous autour de cette municipalité parisienne, où siège aujourd'hui un vieux soldat de la République.

Vive la République !

Le maire de Paris,

ETIENNE ARAGO.

République Française.

Préfecture de Police.

Aux habitants de Paris,

Après dix-huit ans d'attente, sous le coup de cruelles nécessités, les traditions interrompues au 18 brumaire et au 2 décembre sont enfin reprises. Les députés de la gauche, après la disparition de leurs collègues de la majorité ont proclamé la déchéance. Quelques instants après, la République était acclamée à l'Hôtel de Ville.

La révolution qui vient de s'accomplir est restée toute pacifique ; elle a compris que le sang français ne devait couler que sur le champ de bataille. Elle a pour but, comme en 1792, l'expulsion de l'étranger.

Il importe donc que la population de Paris, par son calme, par la virilité de son attitude, continue de se montrer à la hauteur de la tâche qui lui incombe, à elle et à la France.

C'est pour cette raison, qu'investi par le gouvernement de pouvoirs dont on a tant abusé sous les régimes antérieurs, j'invite la population parisienne à exercer les droits politiques qu'elle vient de reconquérir dans toute leur plénitude ; avec une sagesse et une modération qui soit de nature à montrer à la France et au monde qu'elle est vraiment digne de la liberté.

Notre devoir à tous, dans les circonstances où nous sommes, est surtout de nous rappeler que la Patrie est en danger.

Au moment où, sous l'égide des libertés républicaines, la France se dispose à vaincre ou à mourir, j'ai la certitude que mes vœux ne me serviront que pour me défendre contre les menées de ceux qui trahissent la Patrie.

Paris, le 4 septembre 1870.

Le Préfet de Police,

DE KÉRATRY.

Pour le Préfet de Police :

Le secrétaire général,

Antonin Dubost.

CORPS LÉGISLATIF

Séance du 3 septembre.

Midi.

Le Palais législatif est cerné par les troupes. On n'y pénètre à chaque extrémité du pont, des quais ou des rues aboutissantes que muni d'une carte d'entrée.

Midi et demi.

La séance est ouverte.

M. de Kératry demande que le service de la Chambre soit fait, non par les troupes de ligne et les sergents de ville, mais par la garde nationale.

M. de Palikao répond que M. le général Trochu a la libre disposition des troupes, chargées de la défense de la capitale, mais que les troupes, en dehors de la défense, restent sous les ordres du ministre de la guerre.

Il déclare qu'au milieu des circonstances douloureuses actuelles le conseil des ministres a cru devoir présenter les modifications suivantes au gouvernement :

Art. 1^{er}. Un conseil de gouvernement et de défense nationale est institué. Ce conseil de cinq membres sera élu par le Corps législatif.

Art. 2. Les ministres seront nommés avec le contre-seing du conseil des ministres.

Art. 3. Le général de Palikao est nommé lieutenant général de ce conseil.

Le ministre demande l'urgence.

M. Jules Favre demande l'urgence pour la proposition qu'il a déposée hier sur la déchéance.

M. Thiers déclare que, faisant abstraction de ses opinions, il propose une résolution par laquelle la chambre nommera une commission de gouvernement et de défense nationale. Une constituante sera convoquée dès que les circonstances le permettront.

M. Gambetta insiste pour que l'urgence soit prononcée sur la proposition de M. Jules Favre.

La Chambre déclare l'urgence sur les propositions de MM. Jules Favre, de Palikao et Thiers, et se rend immédiatement dans les bureaux.

La place de la Concorde est remplie par une foule qui fait entendre les acclamations les plus patriotiques.

La Chambre qui s'était ajournée à cinq heures du soir, reprend séance à minuit. M. Schneider préside; les ministres sont à leur banc, l'Assemblée est très nombreuse, il y a beaucoup de monde dans les tribunes, notamment dans celles du Corps diplomatique et du Sénat.

Après quelques paroles du président sur la convocation extraordinaire de l'assemblée, le comte de Palikao monte à la tribune.

Messieurs les députés, dit-il, j'ai la douloureuse mission de vous annoncer ce que mes paroles de ce matin avaient pu vous faire pressentir, ce que j'espérais encore n'être qu'une nouvelle officieuse et qui, malheureusement, est devenue une nouvelle officielle.

L'armée, après d'héroïques efforts, a été refoulée dans Sedan; elle a été environnée par une force tellement supérieure qu'une résistance était impossible. L'armée a capitulé et l'Empereur a été fait prisonnier. Voilà la triste nouvelle que j'avais à vous donner.

« En présence de ces événements si graves et si importants, il ne nous serait pas possible, à nous ministres, d'entamer ici une discussion relative aux conséquences sérieuses qu'ils doivent entraîner. Par conséquent, nous demandons que la discussion soit remise à demain. Vous comprendrez que nous n'avons pas pu nous entendre entre nous, car on est venu m'arracher de mon lit pour m'annoncer qu'il y avait une séance de nuit. »

Un débat s'engage sur le renvoi à dimanche ou à lundi des délibérations de l'assemblée. Avant qu'il soit procédé au vote, M. Jules Favre s'exprime ainsi :

Nous demandons à la Chambre de vouloir bien prendre en considération la motion suivante :

« Art. 1^{er}. — Louis Napoléon Bonaparte et sa dynastie sont déclarés déchus des pouvoirs que leur a conférés la Constitution. »

« Art. 2 — Il sera nommé par le Corps législatif une commission de gouvernement composée de... — vous fixerez, messieurs, le nombre de membres que vous jugerez convenable dans votre majorité — «... qui sera investie de tous les pouvoirs du gouvernement et qui a pour mission expresse de résister à outrance à l'invasion et de chasser l'ennemi du territoire. »

« Art. 3. — M. le général Trochu est maintenu dans ses fonctions de gouverneur général de la ville de Paris. »

« Signé : Jules Favre, — Crémieux, — Barthélemy — Saint-Hilaire, — Desseaux, — Garnier-Pagès, — Larrieu, — Gagneur, — Steenackers, — Magnin, — Dorian, — Ordinaire, — Emmanuel Arago, — Jules Simon, — Eugène-Pelletan, — Wilson, — Ernest Picard, — Gambetta, — le comte de Kératry, — Guyot-Montpayroux, — Tachard-le-Cesne, — Rampont, — Girault, — Merion, — Léopold Javal, — Jules-Ferry, — Paul Bethmont. »

Je n'ajoute pas un mot. Je livre, messieurs, cette proposition à vos sages méditations, et demain, ou plutôt aujourd'hui dimanche, à midi, nous aurons l'honneur de dire les raisons impérieuses qui nous paraissent commander à tout patriote son adoption.

Un silence profond accueille cette proposition.

La Chambre décide de se réunir aujourd'hui à midi.

Paris, 4 septembre, 3 h. 20 m. s.

Le comte de Palikao dépose un projet instituant un conseil de gouvernement et de défense nationale composé de cinq membres élus par le Corps législatif. Les ministres seraient nommés sous le contre-seing des membres de ce conseil. Le comte de Palikao serait lieutenant-général de ce conseil.

M. Jules Favre réclame la priorité pour le projet de la gauche déposé hier.

M. Thiers dépose un projet signé par 45 membres des centres gauches et droit, dont la rédaction est inspirée par le besoin d'union.

Le projet dit : Vu les circonstances, la chambre nomme une commission de gouvernement et de défense nationale. Une Assemblée constituante sera convoquée aussitôt que les circonstances le permettront.

Le comte de Palikao accepte que le pays soit consulté après que nous serons sortis des embarras actuels.

La Chambre déclare l'urgence en bloc sur les trois propositions qui sont renvoyées collectivement aux bureaux, chargés de nommer une commission.

La séance est suspendue.

5 heures 15 minutes du soir.

Les tribunes et ensuite la salle des séances sont envahies par le peuple, réclamant la déchéance de l'empire et la proclamation de la République.

La plupart des députés quittent la salle.

M. Gambetta et un autre député demandent au peuple de respecter la liberté des délibérations et d'écouter en silence. Leurs efforts sont inutiles.

L'agitation est indescriptible.

Au dehors des cris enthousiastes de : « Vive la République ! » se font entendre.

Les gardes nationaux, les soldats et la population fraternisent.

M. Gambetta et les autres députés de la gauche proclament la déchéance.

On assure qu'une députation de la gauche avec le peuple vont à l'hôtel-de-ville proclamer un gouvernement provisoire.

CIRCULAIRE AUX PRÉFETS.

6 heures du soir.

La déchéance est prononcée au Corps législatif.

La République a été proclamée à l'hôtel-de-ville.

Un gouvernement provisoire est établi pour la défense nationale.

Il est composé de onze membres dont les noms suivent :

Trochu, Gambetta, Jules Simon, Pelletan, Jules Favre, Jules Ferry, Kératry, Crémieux, Picard, Grévy et Rochefort.

Le général Trochu est à la fois maintenu dans ses pouvoirs de gouverneur de Paris et nommé ministre de la guerre en remplacement du général de Palikao.

Veillez faire afficher immédiatement et au besoin proclamer par le crieur public la présente déclaration.

Pour le gouvernement de défense nationale : Le Ministre de l'Intérieur, LÉON GAMBETTA.

Paris, 4 septembre, 7 h. 35 m. s.

Le Gouvernement provisoire aux Préfets et Sous-Préfets.

Paris est debout. Le gouvernement est acclamé partout avec enthousiasme. Pas le moindre désordre.

Paris, 5 septembre, 12 h. 50 m. du m.

Sur le boulevard, une foule immense chante la *Marseillaise*, les gardes nationales et mobiles, suivant la ligne des boulevards, sont partout acclamés par la foule qui s'abstient de tout excès et exprime la ferme résolution de chasser l'étranger.

Sur la place de la Concorde, la statue de la ville de Strasbourg est illuminée; autour, la foule entonne des chants patriotiques.

En demandant, cette nuit, la déchéance, M. Jules Favre a exprimé le vœu de la France.

Mais il n'y a pas un instant à perdre. Pas d'hésitation, pas de tergiversations, surtout pas de compromis.

La France demande, aujourd'hui-même, la déchéance et un gouvernement provisoire.

Nous comptons bien que dans ce gouvernement, quel qu'il soit, on ne mettra pas un seul des soutiens, des complices de l'empire. Ceux qui nous ont compromis, sont incapables, indignes de nous sauver.

Avec un gouvernement provisoire bien composé, rien n'est perdu.

Jusqu'à présent nos ennemis ont eu affaire à l'Empire, ils auront maintenant affaire à la France.

A Sedan, les soldats prussiens, en s'embrassant, ont crié : « la guerre est finie ! » Ils vont voir que la guerre commence.

BULLETIN OFFICIEL DE LA GUERRE

Paris, le 3 septembre 1870.

Le ministre de l'Intérieur,

A MM. les Préfets et Sous-Préfets, Généraux commandant les subdivisions et divisions, au Gouverneur-général de l'Algérie.

Français !

Un grand malheur frappe la Patrie; après trois jours de luttes héroïques soutenues par l'armée du maréchal Mac-Mahon contre 300,000 ennemis, quarante mille hommes ont été faits prisonniers; le général Wimpfen qui avait pris le commandement de l'armée en remplacement du maréchal Mac-Mahon grièvement blessé, a signé une capitulation.

Paris est aujourd'hui en état de défense; les forces militaires du Pays s'organisent; avant peu de jours, une armée nouvelle sera sous les murs de Paris; une autre armée se forme sur les rives de la Loire. Votre patriotisme, votre union, votre énergie sauveront la France.

L'Empereur a été fait prisonnier dans la lutte. Le Gouvernement, d'accord avec les pouvoirs publics, prend toutes les mesures que comporte la gravité des événements.

Suivent les signatures des Ministres.

Paris, le 4 septembre, 11 h. 45 du m.

Le Ministre de l'Intérieur, à MM. les Préfets.

L'Empereur, ayant été fait prisonnier, a déclaré au roi de Prusse que ne commandant pas l'armée et qu'ayant donné à la régente la direction des affaires, il ne rendait que sa personne.

Paris 5 septembre 1870, 9 h. 5 m. soir

Le corps entier du général Vinoy n'a pas donné et se replie en bon ordre sur Paris.

Bruxelles, 5 septembre.

Le roi et le comte de Bismark accompagnent les armées qui marchent sur Paris.

Un grand nombre d'officiers français ont été relâchés sur parole et retournent en France par la voie de Belgique.

Paris, le 6 sept. 10 h. du matin.

L'ennemi se rapproche de plus en plus de Paris.

Nos troupes se replient vers la capitale. Le Gouvernement et la population déploient une égale activité pour préparer la résistance.

L'élection des officiers de la garde nationale se continue; les armes sont distribuées au fur et à mesure de la formation des cadres.

Sur tout le territoire, la République a été acclamée avec enthousiasme.

Paris, 6 sept., 4 h. 20 du soir.

L'ennemi est en marche sur Paris.

La défense de la capitale est assurée; le moment est venu d'organiser celle des départements qui l'environnent.

Des ordres sont expédiés aux Préfets de la Seine-et-Marne pour réunir tous les défenseurs du Pays.

Ils seront appuyés par les compagnies franches de Paris et par les nombreuses troupes de cavalerie réunies aux environs.

Les commandants des corps-francs se rendront immédiatement chez le Président du Gouvernement, gouverneur de Paris pour y recevoir des instructions.

Chaque citoyen s'inspirera des grands devoirs que la Patrie lui impose.

Le Gouvernement de la défense nationale compte sur le courage et le patriotisme de tous.

Le Président du Gouvernement de la défense nationale, Gouverneur de Paris,

Signé : Général TROCHU.

Pour copie conforme :

Le Préfet du Lot, ESMÉNARD DU MAZET.

Nouvelles de la Guerre.

Nous lisons dans l'*Echo de Bruxelles* : Un de nos rédacteurs, qui arrive à l'instinct de la frontière, nous apporte les nouvelles suivantes, qui vont avoir en Europe le retentissement d'un coup de tonnerre.

L'Empereur est prisonnier. Mac-Mahon, enfermé dans Sedan, a mis bas les armes avec 80,000 hommes.

Voici les détails que nous apporte à ce sujet notre collaborateur, et qu'il tient d'un correspondant de la *Pall-Mall Gazette*, témoin oculaire de ces immenses événements.

La bataille commencée hier, à 4 heures du matin, sous les murs de Sedan, a été suspendue vers deux heures pour reprendre à 3 heures avec une nouvelle furie, et était à 5 heures définitivement terminée. Mac-Mahon et son armée étaient jetés dans Sedan, cernés par l'armée prussienne au nombre de 250,000 hommes et hors d'état de tenir deux jours dans des fortifications insuffisantes.

À six heures, un officier d'état-major français se présentait, en parlementaire, au quartier général du roi de Prusse pour discuter les termes d'une capitulation. On trouva qu'il n'avait pas qualité pour traiter du sort de toute une armée, enfermée dans la place. On demanda à traiter avec le général O'Reilly, commandant de la place. Celui-ci à son tour fut renvoyé.

Il reçut pour réponse que, toute défense

sérieuse dans Sedan étant impossible à l'armée française, on exigeait qu'elle se rendit à discrétion.

A ce moment, dit la *Pall-mall Gazette*, Il n'était pas encore question de l'Empereur dont on ignorait la présence dans le camp français, et le silence gardé sur un fait si capital, par le parlementaire, fut plus tard hautement blâmé.

Tout à coup une acclamation immense parcourut le camp prussien : — *Der Kaiser ist da !* (l'Empereur est là !)

Presque en même temps une lettre autographe de Napoléon III était apportée au roi de Prusse. Dans cette lettre, dont on ne peut naturellement certifier les termes l'Empereur, au dire de l'état-major prussien, dit que « ne pouvant mourir à la tête de son armée, il dépose son épée entre les mains du roi de Prusse. »

L'enthousiasme était immense dans l'armée prussienne. Les soldats jetaient leurs armes et s'embrassaient, regardant la guerre comme finie. Un quart d'heure après, toutes les musiques prussiennes jouaient. Quelques-unes se mirent à exécuter les airs de *Partant pour la Syrie* et même la *Marseillaise*, mais des envoyés allèrent aussitôt leur imposer silence pour que l'armée prussienne ne gâtât pas son triomphe en ayant l'air d'insulter au malheur des vaincus.

Le comte de Bismarck était vivement entouré et félicité. Il répondait :

« Messieurs, je ne suis pour rien dans le succès de cette guerre. Adressez-vous au roi, et à de Moltke. Je n'ai rien fait... Si, pourtant, dit-il en se reprenant vivement, j'ai fait quelque chose. J'ai fait que les Etats du Sud de l'Allemagne nous ont aidés de leur puissant appui, et c'est à eux, c'est à nos braves Bavarrois et Wurtembergeois que nous devons cette dernière journée. »

On sait, en effet, que ce sont les armées des Etats du Sud qui ont surtout donné dans la journée de jeudi.

La population de Sedan était tout entière sur les remparts depuis que le feu avait cessé et regardait, dit le reporter anglais, l'immense déploiement de l'armée prussienne, comme s'il se fût agi d'un simple spectacle.

L'empereur a été déporté à Vendresse. Le lendemain matin, vendredi, il se rendait au quartier général du roi de Prusse plutôt en visiteur qu'en prisonnier.

Napoléon III était dans une calèche, accompagné de plusieurs généraux, parmi lesquels on a reconnu les généraux Lebrun et Félix Douay.

Deux uhlands à cheval marchaient seuls en tête de la calèche, qui n'était entourée que des piqueurs impériaux dans leur livrée vert et or. Napoléon III était très-calme. Il fumait une cigarette.

On ne s'explique pas qu'aucun télégramme sur ces immenses événements ne nous soit encore parvenu. Le reporter anglais nous a répondu à cet égard, que l'état-major prussien s'est réservé exclusivement le télégraphe militaire, d'ailleurs très-insuffisamment organisé pour envoyer les premières dépêches à Berlin. Le général Sheridan, qui accompagnait l'armée prussienne, a été seul autorisé à en disposer pour adresser une dépêche aux Etats-Unis, où le comte de Bismarck tenait vivement à faire parvenir sans retard cette grande nouvelle.

Le dernier train d'Arlon, qui est arrivé hier à Bruxelles avec les soldats français

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 7 Septembre 1870. (N° 11)

LA FIANCÉE DE LA MER

HISTOIRE VÉNITIENNE

PAR M. EM. GONZALÈS

CHAPITRE CINQUIÈME

D'un bon père qui était un mauvais ministre.

(Suite)

— Manuel ne verra dans cet aveu qu'un piège grossier, qu'une fille se dévouant pour sauver son père. Crois-moi, Chrysanchir seul peut me tirer de ce mauvais pas. Il est d'ailleurs temps d'en finir avec cet empereur insatiable dans ses cruautés comme dans sa cupide avarice, et qui ne tend jamais la main que pour frapper et pour prendre. Hier, au mépris du droit des

Reproduction autorisée en vertu du traité avec la Société des gens de Lettres.

gens, il fait arrêter en pleine fête les deux ambassadeurs vénitiens, Qui sait ce qu'il fera demain ? Ma vie et ma fortune, à moi, sont en péril sur un simple soupçon, après quinze années d'un dévouement aveugle. C'est moi qu'il choisit aujourd'hui pour victime; demain ce sera le tour d'un autre. Ce n'est pas tout encore : grâce à lui, Venise, qui a le bon droit de son côté, va conjurer contre nous ses plus puissants alliés. Leur flotte viendra brûler nos palais et nos temples. Ils feront crouler nos murailles et mettront au pillage notre riche cité.

Mais que l'accolouthos fasse éclater cette nuit son complot, et la patrie est sauvée. Le commerce renalt et nos fortunes s'accroissent au milieu d'une paix durable, car les ambassadeurs mis en liberté sont renvoyés à Venise comblés d'honneurs et de présents.

— Ils seront libres, dites-vous, mon père ? interrompit vivement Zoé.

— Ce sera là notre premier acte de justice. — Libre ! murmura tout bas la jeune fille, il reverra Venise... et celle qu'il aime. — Puis, après un instant de douloureuse lutte avec elle-même, — Qu'il me doive donc son bonheur, continua-t-elle.

— Zoé, dit le vieillard, ne sachant encore s'il devait espérer ou craindre, l'accolouthos m'attend, quelle sera ma réponse ?

Zoé se voila les yeux de ses longs cils, et posant une main sur son cœur comme pour en comprimer les battements.

— Dites-lui que je suis prête à vous obéir mon

père. Le ministre laissa échapper un cri de triomphe, et serrant sa fille entre ses bras, il la couvrit de baisers.

— Zoé, s'écria-t-il, Dieu te récompensera de ton généreux sacrifice.

Puisse-t-il vous exaucer, mon père ! répondit-elle en éclatant en sanglots.

Mais le grand logothète n'était déjà plus là ; il s'était enfui avec sa bonne nouvelle comme un voleur emportant un trésor.

VI.

Que le poignard de l'empereur pouvait tomber en plus mauvaises mains.

Après deux heures d'entretien avec l'accolouthos, Jean Nicédas, soigneusement enveloppé dans un long manteau, s'introduisit, à la faveur de la nuit, dans le palais Blaquernal et se faisait mystérieusement conduire au cachot souterrain des ambassadeurs de Venise.

— Cyani, assis sur un grabat garni de paille fraîche et de peaux d'agneaux, était absorbé dans de profondes rêveries, et Orïo rêvait aussi, car, étendu sur un autre grabat faisant face à celui de son ami, il dormait d'un sommeil entrecoupé de ronflements formidables, lorsque la porte grinça sur ses gonds rouillés. Un homme entra, tenant à la main une torche qu'il accrocha à la muraille, puis, se tournant vers Cyani, il lui tendit une main sèche et glacée

que le jeune homme sentit trembler dans la sienne.

— Vous me reconnaissez, sans doute, monseigneur ? demanda le nouveau venu à voix basse en offrant son visage à la lueur que projetait la torche.

Valeriano reconnut alors dans ce visiteur nocturne le grand logothète.

— Vous avez été victime de la trahison de Comnène, et je viens vous offrir le salut.

Cyani regarda le vieillard avec défiance. Ce dernier reprit :

— Avant une heure, vous et tous les Vénitiens arrêtés par ordre de l'empereur, vous serez mis en liberté, les dégâts et avaris faits à votre flotte seront réparés à nos frais, les marchandises qui vous ont été enlevées vous seront intégralement restituées, et, à votre choix, vous pourrez ou continuer de représenter votre république à Constantinople ou retourner à Venise.

— Par saint Marc ! répondit Cyani, ce sont là des propositions bien séduisantes et vous me faites un peu l'effet du diable ; vous commencez par m'offrir généreusement liberté, honneur et gloire, ne finirez-vous pas par me demander mon âme en échange ?

— Je vais vous parler franc, seigneur.

— En vérité ! vous voulez donc me faire marcher de surprise en surprise ?

— Dans une heure, Manuel Comnène ne sera plus empereur.

Le prisonnier tressaillait.

— Voici la liste des conjurés, continua le mi-

nistre, vous voyez qu'ils sont nombreux et puissants.

Le jeune Vénitien parcourut d'un œil rapide le parchemin que lui tendait le grand logothète et sur lequel figurait les noms des principaux courtisans et officiers de Comnène.

— Et vous êtes sûrs du succès ? demanda Cyani.

— Les soldats de garde cette nuit dans le palais sont à nous, répondit Nicédas. Les noirs et les ennues de l'antichambre sont gagnés, et la preuve, la voici, continua-t-il en tirant de dessous sa robe le poignard que Manuel suspendait la nuit à son chevet.

— Ainsi, dit le Vénitien en regardant le vieillard en face, vous voulez l'assassiner ?

Le logothète fit un signe de tête affirmatif, auquel Cyani répondit par un sourire ironique.

— Prenez garde ! continua-t-il, Comnène est brave et vigoureux ; il pourrait bien avoir la fantaisie de ne pas se laisser égorger comme un mouton. Il serait assez curieux que ce fût l'assassin qui fût l'assassiné. Le diable en rirait bien et moi aussi.

— Un autre esclave à versé dans sa coupe ce narcotique puissant qui procure un sommeil aussi profond que celui de la mort.

— S'il n'y a pas de danger pour le meurtrier, les bras ne vous manqueront pas.

La suite au prochain numéro.

faits prisonniers par nos troupes, nous a apporté d'autres détails.

La victoire de l'armée prussienne sous les murs de Sedan était attribuée à la rapidité de la marche du prince royal, qui lui a permis de tomber, à quatre heures du matin, sur les derrières de l'armée française.

— Ça été encore une surprise, disaient les soldats français avec découragement.

On répandait aussi le bruit dans l'armée prussienne que le train considérable qui suivait l'empereur et l'obligation de pourvoir à sa sûreté, avaient occasionné des retards fâcheux dans les mouvements de l'armée française, et paralysé les dispositions prises par Mac-Mahon, dispositions qui avaient excité l'admiration des généraux prussiens et qui auraient dû assurer la victoire de leurs ennemis.

Les prisonniers français recueillis par nos troupes, sont descendus du train à Namur. Ils doivent être, dit-on, dirigés sur le camp de Beverloo, tandis que les prisonniers prussiens seraient internés à Bruges.

— La nouvelle de la prise de l'Empereur avait parcouru, en un instant, toute la ligne de nos chemins de fer, bien que, dans la soirée, elle ne fût pas encore arrivée à Bruxelles.

Les populations se pressaient à toutes les stations intermédiaires. Les acclamations les plus sympathiques ont salué partout les soldats français, dont l'héroïsme n'a pu réussir à sauver l'empire.

Pour extrait : A. Layton.

La bataille de Sedan

La bataille a commencé jeudi 1^{er} septembre à quatre heures du matin. Ce sont les Prussiens, au nombre de 240,000 qui ont engagé l'action à Douzy. L'armée de Mac-Mahon comptait environ 110,000 hommes. Les Français ont encore une fois été surpris.

L'action a été vive, surtout de dix à deux heures. A deux heures, l'aile gauche, commandée par le général de Failly, était coupée, et le centre et l'aile droite rejeté sur Sedan. La déroute s'est mise dans le corps qui avait été coupé, et des Français de toutes armes ont été recueillis et désarmés par nos troupes sur le territoire belge.

Jeudi soir, l'empereur a envoyé son épée au roi de Prusse. « N'ayant pu trouver la mort à la tête de mon armée, » disait-il, « je rends mon épée au roi. » Il lui a été répondu qu'il devait se rendre de sa personne. Et vendredi matin, l'empereur Napoléon III était au quartier général de Vendresse.

La bataille de Sedan qui, a pour la Prusse de si décisifs résultats, lui a coûté moins cher que les deux journées précédentes. C'est l'artillerie prussienne surtout qui a remporté la victoire.

Les journaux de Paris sont remplis de détails sur les combats du 29, du 30 et du 31 août. Ces détails n'offrent aujourd'hui aucun intérêt, devant les déclarations faites hier, par le ministre devant les Chambres. Attendons, les renseignements explicatifs de la journée néfaste. Surtout ne grossissons pas les choses; définissons-nous de l'imagination des nouvelles et soyons calmes.

Le ministre de la guerre, impatient d'être fixé sur le résultat de la journée d'hier, a fait partir immédiatement un aide-de-camp chargé de lui expédier les informations les plus précises.

La bataille des quatre jours

C'est ainsi que s'appellera devant l'histoire l'horrible bataille qui s'est livrée, pendant quatre jours dans le département des Ardennes, et que la nuit même n'a jamais complètement interrompue.

On nous apprend, en effet, que, pendant les nuits qui séparaient ces sanglantes journées, on éteignait les feux, on interrompait la grande lutte, mais le canon ne cessait pas de tonner. On prenait un semblant de repos de quelques heures, puis, dès le petit jour, le combat recommençait.

NOUVEAUX DÉTAILS SUR LE BOMBARDEMENT DE STRASBOURG.

Un correspondant de l'*Industriel alsacien*, réfugié à Bâle, adresse à cette feuille, à la date du 30 août, un rapport détaillé sur le bombardement de Strasbourg, auquel il a assisté.

Nous extrayons de sa lettre les passages suivants :

« Le mardi, 23, au soir, une immense rumeur parcourut la ville. Les négociations touchent à leur terme : la place va être bombardée par de grosses pièces de siège venues de Rastadt. Le maire lance une proclamation faisant appel au patriotisme de la garde nationale.

« Elle se résume en quelques phrases concises qui invitent la population à supporter courageusement les dangers de la guerre.

« A huit heures précises du soir, le premier obus éclate sur la ville. Les boutiques se ferment, chacun rentre chez soi, les femmes et les enfants se retirent aux étages inférieurs; des patrouilles de volontaires s'organisent pour veiller à l'incendie et manœuvrer les pompes au premier signal d'alarme. Vers neuf heures, le bombardement commence. Comment vous décrire cette terrible nuit ? Une pluie d'obus et de bombes assaillit les plus riches quartiers de la ville. Chose terrible à dire : les Prussiens n'en veulent ni aux remparts ni à la citadelle ! Les plus riches maisons, le centre de la ville, le beau quartier de Broglie sont en flammes.

« C'est le gymnase protestant qui brûle; l'instant d'après le toit du Temple-Neuf projette une clarté rougeâtre sur le fond noir du ciel. Le même cri sort de toutes les bouches : « La bibliothèque est en danger ! » Comme vous le savez peut-être la bibliothèque est située entre ces deux bâtiments. Tous les postes de sauveteurs comprennent l'immensité du péril : chacun fait des efforts surhumains pour arracher aux flammes cet inestimable trésor. A peine ces pompes sont-elles installées qu'une grêle de projectiles tombe sur le brasier; pour empêcher les secours, l'ennemi fait converger le feu de toutes ses batteries sur le même point.

Vers minuit, le dernier espoir est perdu, et près de cinq cents citoyens de Strasbourg assistent à l'incendie de la bibliothèque, sans pouvoir, même au risque de leur vie, sauver un volume, sauver une feuille de papier ! Quelle perte et quelle ruine ! Quand l'Europe entière saura ce qui s'est passé, elle n'aura pas assez de malédictions pour ceux qui, de sang-froid, ont assumé la responsabilité d'une destruction pareille.

« La Bibliothèque de Strasbourg appartenait au monde civilisé; elle pouvait être épargnée; elle a été brûlée sciemment, volontairement, sans que la Prusse puisse invoquer à son secours aucune excuse.

« En veut-on une preuve ? Il suffit de jeter les yeux sur un plan de Strasbourg pour en être convaincu. Aucune caserne n'existe aux environs, aucun monument militaire ou politique; d'un côté le Temple-Neuf, c'est-à-dire une église; de l'autre le gymnase protestant, c'est-à-dire une ambulance protégée par le drapeau international.

« La journée de jeudi s'écoule presque tranquillement. Pendant le jour, en effet, l'ennemi se retirait en toute hâte, détruisant les ouvrages de terre qu'il avait élevés la nuit, et se mettait à l'abri du canon des remparts ou de la citadelle.

« Jeudi, à huit heures, l'attaque recommença plus acharnée encore que la veille. Le malheureux quartier de Broglie fut achevé.

« Mais ces malheurs privés ne sont rien en comparaison du sort qui devait être réservé au plus magnifique monument que la France possède. La Cathédrale a été atteinte ! Des obus, dirigés avec une précision effrayante, ont mis le feu à la charpente de bois qui, de l'emplacement de l'ancien télégraphe, va jusqu'à la nef. Cette charpente, recouverte de zinc, s'est enflammée tout d'une pièce, et la flamme s'est bientôt élevée jusqu'à la plate-forme.

« Rien ne saurait traduire l'horreur d'un pareil tableau. Le crieur, affolé de terreur, jetant d'une voix lugubre dans la ville épouvantée ce cri d'alarme : « A la cathédrale ! » la foule accourant au mépris du danger, pour rester impuissante devant cet incendie gigantesque; une flamme blanche, la flamme du zinc, tourbillonnant autour de la pierre et grimant jusqu'à la flèche !

« Ce n'est qu'à huit heures que le feu s'est éteint, faute d'aliments. La place était jonchée de débris de colonnes, de statues, de pierres énormes détachées des flancs de l'édifice. Et, fière, malgré ses blessures, la Cathédrale de Strasbourg restait debout, fumante et invulnérable, mais défigurée pour longtemps. La nef s'est effondrée samedi, mais le grand vaisseau de pierre ne peut être abattu, et la flèche est assez haute pour défier le tir le plus acharné. Non, Dieu merci, une ruine complète est impossible; mais que dira l'histoire de cette tentative avortée ?

« Je ne puis que vous résumer en toute hâte les dernières nouvelles. Parmi les nouveaux bâtiments incendiés, il faut

compter l'hôpital civil, qui est détruit en partie, ainsi que l'hôpital militaire, le palais de justice, presque tout le faubourg National, le faubourg de Pierre, le Finkwiller (15 à 20 maisons). De dimanche à lundi, les incendies ont été peu considérables. De lundi à mardi, jusqu'à onze heures et quart, aucune maison nouvelle n'avait pris feu.

« Un mot en terminant : tant de malheurs n'ont pas abattu le courage de Strasbourg. Les habitants sont décidés au sacrifice non-seulement de leur fortune, mais de leur vie. Personne ne parle de rendre la place, et le peuple demande des fusils. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du Jour

Le bruit courait cette après-midi, à la Bourse, que des démarches très actives étaient faites par les puissances neutres en vue d'obtenir un armistice des belligérants, puis un congrès dans lequel les conditions de la paix seraient discutées. Un journal dit que la Russie, l'Angleterre et l'Autriche sont résolues à ne permettre, en aucun cas, une diminution du territoire de la France. Nous croyons, à notre tour, pouvoir affirmer que le nouveau gouvernement, pas plus que le précédent, n'accueillera aucune proposition tant que l'ennemi n'aura pas repassé la frontière du Rhin.

— La tranquillité continue de régner à Paris. La garde nationale fait, de concert avec la troupe, le service des divers postes. Aucune manifestation dans le centre de la ville ni dans les faubourgs. Des groupes de citoyens se succèdent dans les casernes, dans les cours des mairies, des lycées, etc., pour apprendre la manœuvre militaire. Les exercices de tir ont lieu, sans désemparer, au camp de St-Maur, dans le polygone de Vincennes et sur divers points de l'enceinte fortifiée.

— L'Impératrice a quitté Paris, hier dimanche, se rendant en Espagne, où doit la rejoindre le prince impérial.

La princesse Clotilde va rejoindre, avec ses enfants, le prince Napoléon en Italie.

— La nouvelle administration continue activement l'organisation de la défense nationale. Des régiments sont dirigés vers l'armée de soutien qui doit manœuvrer sur les derrières de l'ennemi pour le cas où il s'avancerait pour assiéger Paris.

De nombreuses nominations ont été faites pour constituer les cadres des régiments en formation. Les titulaires de ces emplois ont dû rejoindre aujourd'hui même leurs corps.

— Le gouvernement a choisi, à titre de secrétaires adjoints, pour l'aider dans ses travaux, MM. André Lavertujon et F. Herold.

L'Empereur a été fait prisonnier à Vendresse. On dit qu'il a adressé au roi de Prusse un billet ainsi conçu :

« N'ayant pas de commandement dans l'armée, ayant résigné mes pouvoirs entre les mains de l'Impératrice régente, je remets mon épée au roi de Prusse. »

Par ordre du roi, l'Empereur a été conduit à Mayence; il occupe, avec deux de ses aides-de-camp l'appartement du gouverneur de la forteresse.

Il y a eu samedi, quelques tentatives de désordre sur le boulevard; elles ont été facilement réprimées. Aujourd'hui (dimanche) Paris est calme, mais visiblement résolu à résister jusqu'au bout à l'ennemi envahisseur.

Le 1^{er} régiment de lanciers de marche se forme à Lyon; son colonel est M. Charles Montaban, fils du ministre. Les escadrons auront chacun 100 hommes.

On écrit de Bruxelles, 2 septembre : « Depuis hier 1^{er} septembre, il ne reste plus un seul soldat ici; la garnison toute entière est partie pour la frontière, et le service du château se fait par des chasseurs-éclaireurs de la milice. »

— Les élèves de Saumur ont tous rejoint leurs régiments. Les vingt premiers numéros sont entrés dans l'armée avec le grade de sous-lieutenant.

— Les prussiens blessés et tués sont trouvés porteurs, sur la poitrine, d'une large plaque de cuir destinée à amortir les balles.

Pour extrait : A. Layton.

L'incendie de la Forêt-Noire

Au moment où nous mettons sous presse, la Forêt-Noire, cet auxiliaire si redoutable de l'invasion allemande, est peut-être déjà en feu et va brûler, espérons-le, entièrement.

Ce sont nos corps francs qui ont eu la mission de l'incendier, et on a déjà signalé, il y a trois jours, leur présence si inattendue

sur le territoire badois. Chacun de ces hardis volontaires est muni, à cet effet, de deux bouteilles de pétrole.

La défense de Paris

Plusieurs journaux rapportent une conversation plus ou moins apocryphe qui aurait été tenue entre le général Trochu et les commandants de la garde nationale de la Seine, au sujet de la défense de Paris. Le gouverneur de Paris aurait, dit-on, exposé de la manière suivante la situation de la capitale, au point de vue stratégique, en cas d'attaque.

On aura :
1^o La protection des camps retranchés, au-delà des forts, occupés par la troupe;
2^o Les forts servis par l'artillerie de la marine et de la garde mobile;
3^o Le chemin de fer de ceinture employé stratégiquement;
4^o L'enceinte continue gardée par les mobiles et la garde nationale. Chaque garde nationale serait de service une nuit sur quatre, sur les remparts.

Enfin, après ces quatre lignes de défense, si, par impossible, l'ennemi parvenait à les franchir, resteraient les barricades nationales dans toutes les rues, et chaque maison changée en forteresse.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale

Le gouvernement de la défense nationale décrète :

M. Esménard du Mazet est nommé administrateur provisoire du département du Lot, en remplacement de M. le vicomte de Jessaint.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU LOT.

AUX HABITANTS DU LOT

Cahors, le 5 septembre 1870.

La confiance du gouvernement de la République et le choix de notre glorieux compatriote Léon Gambetta, viennent de m'appeler à l'insigne honneur d'administrer le département du Lot;

Mon premier devoir est de me mettre directement en rapport avec vous et de m'adresser avec votre patriotisme pour obtenir de lui cet appui moral dont l'Autorité a toujours besoin, surtout dans les circonstances graves où nous nous trouvons.

Ce concours, que je vous demande, vous ne me le refuserez pas et vous m'aidez à faire respecter l'ordre, le calme et la tranquillité publique si parfois, ce que je ne puis admettre, ce qui est impossible, quelques misérables perturbateurs tentaient de les troubler.

Rappelez-vous que le mot République ne signifie pas, comme depuis vingt ans les hommes de Décembre ont essayé de vous le faire croire, désordre, agitation, anarchie. Il a, au contraire, une tout autre signification.

La République ! c'est le règne de la justice, de la modération et des mâles vertus ! La République ! c'est le gouvernement par excellence, c'est le seul qui puisse faire à chacun sa part de droits sociaux, c'est aussi le seul capable de nous relever des désastres dans lesquels l'incurie du régime tombé nous a précipités ! Si nous sommes patriotes, si nous avons à cœur l'ardent désir de chasser l'étranger du sol français, soyons donc Républicains et ayons tous les nobles sentiments que ce titre implique ! C'est l'unique moyen d'assurer le salut de la Patrie !

Habitants du Lot, j'ai foi en votre patriotisme !

Vive la République !

Le Préfet du Lot,

ESMÉNARD DU MAZET.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CAHORS

GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE

Le Conseiller municipal chargé de l'administration provisoire de la ville,

Pour activer l'organisation de la Garde nationale sédentaire, a l'honneur d'inviter les citoyens qui, aux termes de la loi, doivent en faire partie, à se présenter au *Bureau militaire* de la Mairie, pour y fournir les renseignements nécessaires à leur inscription.

Lorsque les cadres seront complets, les Gardes nationaux seront convoqués à l'élection de leurs chefs.

Le bureau d'inscription est ouvert de

puis le 5 septembre, de neuf heures du matin jusqu'à midi, et de deux heures jusqu'à cinq heures du soir.

En l'Hôtel-de-Ville, à Cahors, le 4 septembre 1870.

F. DE FLAUJAC.

Dimanche soir la République a été proclamée par M. le maire de Cahors, au balcon de l'Hôtel-de-Ville. La foule était nombreuse; à l'accablement causé par le désastre de nos armées, succède un élan d'indéfinissable enthousiasme. On sent que la République, réveillant dans tous les cœurs français des souvenirs de résistance suprême, peut encore, par un effort surhumain, sauver la France de l'invasion, et les cris de *Vive la République !* retentissaient de toutes parts. La foule, à chaque instant plus compacte, se rend de l'Hôtel-de-Ville à la Préfecture en chantant la *Marseillaise*. La cour est envahie; mais le peuple, apprenant que la mère du Préfet est très souffrante et que les cris peuvent aggraver son mal se retire aussitôt. La foule se répand dans la ville qu'elle éclaire de ses torches et réveille de ses chants patriotiques.

Du balcon de l'Hôtel-de-Ville, M. le maire avait recommandé, l'ordre et la modération; nous sommes heureux de constater qu'aucun fait n'est venu dans la soirée du 4 septembre troubler la tranquillité publique. Le peuple a montré partout les nobles et généreux sentiments qui font les vrais citoyens.

CIRCULAIRE AUX PRÉFETS.

Monsieur le préfet, en acceptant le pouvoir dans un tel danger de la patrie, nous avons accepté de grands périls et de grands devoirs. Le peuple de Paris qui, le 4 septembre, se retrouvait, après une si longue absence, ne l'a pas entendu autrement, et ses acclamations veulent dire clairement qu'il attend de nous le salut de la patrie.

Notre nouvelle République n'est pas un gouvernement qui comporte les dissensions politiques, les vaines querelles. C'est, comme nous l'avons dit, un gouvernement de défense nationale, une République de combat à outrance contre l'envahisseur.

Entourez-vous donc des citoyens animés, comme nous-mêmes, du désir immense de sauver la Patrie, et prêts à ne reculer devant aucun sacrifice.

Au milieu de ces collaborateurs improvisés apportez le sang-froid et la vigueur qui doivent appartenir au représentant d'un pouvoir décidé à tout pour vaincre l'ennemi.

Soutenez tout le monde par votre activité sans limites. Dans toutes les questions où il s'agit de l'armement, de l'équipement des citoyens et de leur instruction militaire.

Toutes les lois prohibitives, toutes les restrictions si funestes apportées à la fabrication et à la vente des armes ont disparu.

Que chaque français reçoive ou prenne un fusil et qu'il se mette à la disposition de l'autorité : *La Patrie est en danger !*

Il vous sera donné jour par jour des avis concernant les détails du service. Mais faites beaucoup par vous-même, et appliquez vous surtout à gagner le concours de toutes les volontés, afin que, dans un immense et unanime effort, la France doive son salut au patriotisme de tous ses enfants.

Recevez etc.

LÉON GAMBETTA.

On nous assure que des citoyens de 50 à 60 ans se sont présentés au cabinet du Préfet demandant à être attachés, comme commis, dans les bureaux militaires; intendance, recrutement, etc., afin que les jeunes soldats qu'on y emploie actuellement puissent concourir à la défense du pays. Nous ne saurions trop louer cette patriotique résolution et nous avons tout lieu de croire que leur demande sera favorablement accueillie.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE

en faveur DES BLESSÉS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

Total des listes précédentes 41,490 7

Seizième Liste

| | |
|--|--------|
| Commune de Marminiac..... | 254 50 |
| — de Orniac..... | 74 » |
| — de St-Sozy..... | 264 45 |
| — de Belmont..... | 83 50 |
| — de Francoulès (section de St-Pierre Livernon.....) | 155 50 |
| Instituteur public de St-Pantaléon.. | 26 35 |
| Commune de St-Daunès..... | 250 35 |
| — de Lagardelle..... | 242 10 |

Evêché de Cahors. 42,840 82

Dons en argent et en linges pour les blessés de l'Armée du Rhin.

Troisième envoi.

| | | |
|--|------|------------|
| Gourdon (St-Pierre)..... | 32 5 | 1. k. café |
| St-Siméon..... | 5 » | 1 |
| Larosière (2 ^{me} envoi)..... | 5 » | 1 |

| | | |
|---|--------|---|
| Laroque-des-Arcs (2 ^e envoi) | 6 20 | » |
| Milhac | 15 | » |
| Prouilhac | 25 | » |
| St-Cirq Madelon | 20 | » |
| St-Romain | 15 | » |
| Souilhaguet | 23 | » |
| Le Vigan | 68 | » |
| Lascabanes | 23 | » |
| Lentillac | 47 | » |
| Lunegarde | » | » |
| Caillac | 55 | » |
| Bretonoux | 66 70 | » |
| Belmont (Bretonoux) | 40 | » |
| Castelnaud (Bretonoux) | 10 | » |
| Belfort | » | » |
| Girac | 15 50 | » |
| Glanes | 51 50 | » |
| St-Michel-Loubéjou | 85 20 | » |
| Pauliac | 10 50 | » |
| Lamativie | 95 | » |
| Cels | 30 | » |
| Puy-Calvel | 4 | » |
| Soucirac | 60 | » |
| Salgues | 18 | » |
| Espédaillac | » | » |
| Martel | 130 50 | » |
| Baladou | 44 | » |
| L'Hôpital-St-Jean | 33 | » |
| Rignac | 45 | » |
| Sarrazac | 50 | » |
| Cazillac | 39 | » |
| Gluges | 26 | » |
| Lasvauz | 14 | » |
| Paunac | 25 | » |
| Cressensac | 100 | » |
| Cuzance | 150 | » |
| Montvalent | 100 | » |
| St-Ceré et des paroisses du canton | 931 30 | » |
| Bessonies | 11 | » |
| St-Jean-Lespinasse | 44 36 | » |
| Cajarc | 91 50 | » |
| Puyjourdes | 20 | » |
| Gaillac | 40 | » |
| Cadrien | 25 | » |
| St-Jean-de-Laur | 64 | » |
| Toirac | 80 | » |
| Ste-Affre | 27 50 | » |
| Frontenac | 40 | » |
| St-Chels | 20 | » |
| Montbrun | 18 | » |
| Carayac | 60 | » |
| Marcihac (2 ^e envoi) | 13 50 | » |
| Sabadel (Latronquière) | 40 | » |
| St-Martin-de-Vers | » | » |
| Nadaillac (Payrac) | 250 | » |
| Comiac | 28 | » |
| St-Perdoux | 8 | » |
| Lunan | 27 | » |
| St-Félix (Figeac) | 59 | » |
| Labathude | 37 | » |
| Lacabrette | 80 | » |
| Jamblusse | » | » |
| Grézels | » | » |
| Notre-Dame (Cahors) | 55 | » |
| Cazes | 25 | » |
| St-Vincent-du-Lot | 54 | » |
| Boisse | 55 | » |
| Montfaucon | » | » |
| Gorges Terrou, le Montet | 136 | » |
| Trespoux (2 ^e envoi) | 7 | » |
| Parnac | 20 | » |
| Bach | 35 | » |
| St-Geniès | 35 75 | » |
| Moudoumerc | 65 30 | » |
| Lalbenque (2 ^e envoi) | 3 90 | » |
| Figeac (St-Sauveur) | 170 35 | » |
| St-Thomas | 61 | » |
| Figeac (l'Hospice) | 35 | » |
| Bédoué | 70 | » |
| Camburat | 26 | » |
| Capdenac | 25 | » |

| | | |
|--------------|----------|---|
| St-Deau | 51 50 | » |
| Clayrou | 23 50 | » |
| Faycelles | 321 | » |
| Fons | 62 | » |
| Fourmanhac | 45 | » |
| Mas-du-Noyer | 50 | » |
| Ournes | 51 5 | » |
| Planioles | 21 | » |
| Felzins | 51 | » |
| Prendeignes | 30 | » |
| Albas | 126 50 | » |
| Cénac | 23 50 | » |
| Total | 5,333 91 | |

Théâtre de Cahors.

Représentation offerte à la Garde mobile du département du Lot.

Grande diminution des prix.
INDIANA ET CHARLEMAGNE
vaudeville en un acte.

LA CONSIGNE EST DE RONFLER
vaudeville en un acte.

RISSETTE OU LES MILLIONS DE LA MANSARDE
comédie-vaudeville en un acte.

A la demande générale
LE CHANT DU DÉPART
chanté en costume par toute la troupe.
On commencera à 8 heures précises.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 3 au 7 septembre.
Naissances.

Rouquié (Albert-Achille), rue des Elus. — Argenbeau (Jules-Charles), rue des Augustins. — Combarnac (Alphonsine), rue Impériale.

Décès.
Bary (Catherine), 11 ans, aux Badernes. — Laseul-Bousié (Marie), 3 mois, à Toulouse. — Guiral (Marie) 46 ans, rue St-James. — Frayssy (Marie), 49 mois, à Cabessut. — Guiraudet (Adrien), 10 mois, à Cavanès.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

Le 22 septembre 1870 : 71^e tirage des obligations foncières 3 et 4 0/0 de 1853 ; 170,000 fr. de lots, savoir : 1 lot de 100,000 fr., 1 lot de 50,000 fr., 1 lot de 20,000 fr.,

28^e tirage des obligations foncières de 500 fr. 4 0/0 de 1863 ; 200,000 fr. de lots, savoir : 1 lot de 100,000 fr., 1 lot de 30,000 fr., 8 lots de 5,000 fr. 30 lots de 1,000 fr.

20^e tirage des obligations communales 3 0/0 ; 150,000 fr. de lots, savoir : 1 lot de 100,000 fr., 4 lots de 10,000 fr., 10 lots de 1,000 fr.

Dernières nouvelles

Proclamation à l'Armée.
Paris, le 6 septembre, 9 h. 30 matin.
Le Ministre de l'Intérieur aux Préfets.

Voici la proclamation adressée à l'armée

par le gouvernement et que le Journal officiel publie ce matin :

A l'Armée,
Quand un général a compromis son commandement on le lui enlève.

Quand un gouvernement a mis en péril par ses fautes le salut de la Patrie ont le destitué : C'est ce que la France vient de faire. En abolissant la dynastie qui est responsable de nos malheurs elle a accompli d'abord à la face du monde un grand acte de Justice ; elle a exécuté l'arrêt que toute vos consciences avaient rendu. Elle a fait en même temps un acte de salut.

Pour se sauver, la Nation avait besoin de ne plus relever que d'elle-même et de ne compter désormais que sur deux choses : sa résolution qui est invincible et votre héroïsme qui n'a pas d'égal et qui, au milieu de revers immérités, fait l'étonnement du monde.

Soldats !
En acceptant le pouvoir dans la crise formidable que nous traversons, nous n'avons pas fait œuvre de parti ; nous ne sommes pas au pouvoir mais au combat ! Nous ne sommes pas le gouvernement d'un parti, nous sommes le gouvernement de la défense nationale !

Nous n'avons qu'un but, qu'une volonté : le salut de la Patrie, par l'Armée et par la Nation groupées autour du glorieux symbole qui fit reculer l'Europe il y a quatre-vingts ans. Aujourd'hui comme alors le nom de la République veut dire union intime de l'armée et du peuple pour la défense de la Patrie !

Signés :
Général Trochu, Emmanuel Arago, Crémieux, Jules Favre, Jules Ferry, Gambetta, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Pelletan, E. Picard, Rochefort, Jules Simon.

Le gouvernement de la défense nationale a décrété l'abolition du timbre sur les journaux et autre publications.
Par un autre décret, les fonctionnaires de l'ordre civil, administratif, militaire et judiciaire sont déliés de leur serment. Le serment politique est aboli.

M. le marquis de La Valette, ambassadeur près la cour de la Grande Bretagne ; M. le comte de Mosbourg, ambassadeur près la cour de Vienne, et M. le général Fleury, envoyé extraordinaire et ambassadeur près la cour de Saint-Pétersbourg, sont révoqués de leurs fonctions.

On dément la nouvelle de la présence des prussiens à Soissons.

Le général Cousin-Montauban reprend le commandement de l'armée de Lyon.

MM. Paul de Cassagnac et Robert Mitchell sont prisonniers avec l'armée de Sedan ; ils n'ont pas été blessés.

Le bruit se répand que les troupes italiennes sont entrées à Rome, sous la conduite du général Cialdini.

Le bruit court que M. Jules Favre est parti ce matin pour le quartier général du roi de Prusse, chargé d'une mission du gouvernement provisoire.

On dit que M. Tachard est parti ce matin pour Londres, chargé d'une mission confidentielle.

Pour extrait : A. Laytou.

Annonces Judiciaires.

ÉTUDE
de M^e FIEUZAL, avoué-licencié près le tribunal civil de 1^{re} instance de Cahors.

VENTE
SUR SAISIE IMMOBILIÈRE
Fixée au premier octobre mil huit cent soixante-dix, à onze heures du matin, en la chambre des vacations.

On fait savoir à qui il appartiendra que suivant procès-verbal, du sieur Duc, huissier à Cahors, en date du onze juin mil huit cent soixante-dix, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-sept juin mil huit cent soixante-dix, volume 60, numéro 4, par M. Brassaud, conservateur.

1^o Une vigne, sise à St-Georges, commune de Cahors, de contenance environ de deux ares dix centiares, formant le numéro 11 P, du plan cadastral (de la commune) de la commune de Cahors, section G ;

2^o Un jardin, sis au même lieu de St-Georges, commune de Cahors, de contenance environ de trente centiares, formant le numéro 13 P, du plan de la matrice cadastrale de la commune de Cahors ;

3^o Une friche, sise au même lieu de St-Georges, commune de Cahors, de contenance environ de soixante-cinq centiares, formant le numéro 12 P, du plan de Cahors, section G ;

4^o Une maison, située au même lieu de Saint-Georges, commune de Cahors, portée au numéro 15 P, du plan de la matrice cadastrale de Cahors, donnant un revenu de vingt-cinq francs, section G ;

5^o Le sol de ladite maison, porté au numéro 15 P, de la matrice cadastrale de la commune de Cahors, section G, ayant une contenance de soixante-dix centiares, de première classe, donnant un revenu de un franc quatorze centimes.

Lesquels biens situés à Saint-Georges de la ville de Cahors, sont la propriété dudit Delrieu, sont jouis et exploités par lui ou sa famille et sont portés à la matrice cadastrale de ladite ville de Cahors.

Cahors.
Il a été fait par M^e Fieuzal un cahier des charges, déposé au greffe, d'après lequel les biens immeubles à mettre en vente, forment un seul lot, sur la mise à prix de trois cents francs, en sus des charges, ci..... 300

En conséquence, le premier octobre mil huit cent soixante-dix, jour de samedi, à onze heures du matin, au palais de justice de Cahors, en audience publique tenue par la chambre des vacations, il sera procédé à même requête que ci-dessus et sur les poursuites et diligences dudit M^e Fieuzal, avoué, à la vente aux enchères au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles précités et sur la mise à prix déjà fixée par le poursuivant.

Il est en outre déclaré, que si parmi les créanciers inscrits sur les immeubles, se trouvait le vendeur, il devra former sa demande en résolution et la notifier au greffe avant l'adjudication, faute de quoi, il sera définitivement déchu à l'égard de l'adjudicataire du droit de la faire prononcer.

Et en outre que pour conserver les hypothèques légales sur les immeubles expropriés, il sera nécessaire de les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant soussigné.
A Cahors, le six septembre mil huit cent soixante-dix.

L'avoué poursuivant,
FIEUZAL.
Enregistré, à Cahors, le septembre mil huit cent soixante-dix, F^o C^o reçu un franc dix centimes et demi quinze centimes.
Signé : GISBERT.

Etude de M^e DELBREIL, avoué à Cahors.

EXTRAIT DE JUGEMENT de Séparation de Biens.

Par jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, en date du trente août dernier, la dame Marie-Anne Sudrés, épouse du sieur Jean Menut, propriétaire, tous deux habitants et domiciliés de la commune de Nadaillac, a été séparée de biens d'avec ledit Menut, son mari, et a été autorisée à poursuivre le recouvrement de tous ses droits contre qui de droit.

Pour extrait certifié véritable à Cahors, le six septembre mil huit cent soixante-dix.
L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Etude de M^e Pierre Pouzergues, avoué près le tribunal civil de Cahors.

EXTRAIT DE DEMANDE En Séparation de Biens.

Par exploit de Balitrand, huissier, à Cahors, en date du deux septembre courant, en due forme, enregistré Dame Mélanie Boissière, ménagère, épouse de Jacques Fautil, menuisier, tous deux domiciliés de la commune de Cressensac, a formé une demande en séparation de biens devant le tribunal de première instance de Cahors, elle a constitué M. Pouzergues, pour son avoué près ledit tribunal aux fins de la présente séparation.

Cahors, le cinq septembre mil huit cent soixante-dix.
Signé :
POUZERGUES, avoué.
Pour tous les Extraits et articles non signés A. Laytou

ARMES DE LUXE & QUNCALLERE
LÉON DELRIEU
Sur les Boulevards, en face la Mairie.
CAHORS
DÉBIT DE Poudre de Chasse
FUSILS LIEFAUCHEUX et FUSILS à baguette, RÉVOLVERS, CARABINES et PISTOLETS, système FLOBERT. — CARTOUCHES et ACCESSOIRES pour LIEFAUCHEUX. — CARTOUCHES pour RÉVOLVERS et FLOBERT.
Gâtres, Carniers et Cartouchières, Poires à poudre, Sac à plomb, Amorce, Plombs et grenaille de fonte. — RÉPARATION D'ARMES DE TOUT SYSTÈME. — Grand assortiment d'articles de Pêche, Mèche de sûreté pour la mine, etc., etc.
TOUTES LES ARMES, ARTICLES DE CHASSE ET DE PÊCHE SONT VENDUS AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS

A VENDRE OU A LOUER
UNE
MAISON
SISE
RUE DE LA MAIRIE, 6
A CAHORS
Cette MAISON se compose : d'un premier étage divisé en Cinq pièces ; d'un deuxième étage composé également de Cinq pièces et d'un Balcon couvert ; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas.
Une grande Cave voutée fait partie de la Maison.
S'adresser à M. Laytou, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE
Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.
SERVICE
DE CAHORS A ASSIER.
Départ de Cahors : 11 h. du soir.  Départ d'Assier : 1 h. après-midi ;
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.
Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.
Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

LE VOLONTAIRE
JOURNAL QUOTIDIEN
POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
DIRECTION POLITIQUE :
M. CHARLES GAUMONT
Prix de l'Abonnement : 12 Fr. par Trim.
LE TEMPS 6 mois 34 fr.
1^{er} an : 68 fr.
Redacteur en chef : A. NEFFTEZR.
On s'ab. ne au Bureau du Journal, rue du Faubourg-Montmartre, 10 Paris.

MANUFACTURE DE CIERGES, CHANDELLES & BOUGIES
Cires jaunes et blanches
Blanchisserie des Cires et Fonderie des Suifs
pour
EMILE VARGUES
pour
4^e COMMUNION
rue du Roc,
A GOURDON
Avis à MM. les Curés.
Les débris de cierges sont pris en échange à des prix avantageux. --- Prix modérés. ---
FABRICATION SUPERIEURE

TABLEAU DES DISTANCES
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.
POSTE AUX CHEVAUX
ANDRAL
Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galetti Audouy, tous les sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés.
Toutes ses voitures sont remises à neuf.